

Devenir·art

Mardi 30 mai 2023
Résolutions numériques

• L'alliage - Olivet •

devenir·art • réseau des arts visuels en
Centre-Val de Loire



13 juin : visite-rencontre du Comité des Choses Concrètes à Bourges et du Cercle à Lunery (18).

devenir·art

devenir·art fédère de manière ouverte des personnes physiques et morales qui œuvrent directement dans le champ des arts visuels, soutiennent et/ou portent un intérêt pour ses enjeux. devenir·art est porteur d'une parole collective destinée à soutenir une meilleure prise en compte des arts visuels dans les politiques publiques.

Ses actions visent à augmenter l'émergence et la recherche, la juste rémunération, la visibilité et la présence des artistes et de leurs créations, ainsi que des activités des acteur·rices de la création, diffusion, formation, ... Le réseau agit à l'échelle du Centre-Val de Loire, participe également aux débats nationaux et aux initiatives internationales, notamment européennes.



24 janvier 2022: Rencontre devenir·lieu d'accueil d'artistes, avec l'artiste Cyrille Courte, l'astrophysicien Philippe Zarka et Benjamin Cadon de La Labomedia à la Station de Radioastronomie de Nançay (18).

devenir·art

En tant que réseau transversal d'acteur·rices, devenir·art ne se substitue pas à elles·eux mais a vocation à renforcer leurs présences et moyens d'actions. devenir·art crée du lien, favorise l'interconnaissance, la mise en relation professionnelle, et les échanges avec d'autres secteurs d'activités. devenir·art est à la fois un moyen, un support et un relai. Il concerne les professionnel·les du secteur, celles·eux d'autres domaines qui sont en interface avec lui, in fine les publics destinataires de l'engagement des acteur·rices.

Le réseau souhaite également accompagner les élu·es locaux.ales dans leur projet de territoire, être une ressource, les mettre en lien avec les acteur·rices pour les accompagner dans le développement du dynamisme de leur territoire.

Devenir.art, 2 périodes :
2018 / 2020 : Porter le sodavi
Depuis 2020 : le réseau régional

SODAVI

Le Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels (SODAVI) est une démarche initiée par le Ministère de la Culture en 2015.

Elle a été mise en place de **2018 à 2020** en région Centre-Val de Loire par l'intermédiaire de devenir-art, en lien étroit avec la DRAC et le Conseil régional Centre-Val de Loire. Par la concertation des acteur·rices, elle vise le renouvellement d'une politique en faveur des arts visuels.

L'artiste, ses conditions de vie, ses moyens de création, et la qualité de ses interactions au sein d'un territoire, se trouvent être à la base de tout un écosystème. Le SODAVI est l'opportunité de réfléchir ensemble aux moyens d'articuler au mieux les activités de chacun·e selon un objectif commun de développement et de valorisation des artistes et de leur création.



LES PRÉCONISATIONS

AXES PRIORITAIRES POUR LA STRUCTURATION DU SECTEUR EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Charte de pratiques équitables

01 > Établir une charte de pratiques équitables marquant l'engagement des acteur-rices publique-s et privé-e-s, institutionnels, collectivités et subventionneurs, en faveur de la reconnaissance de principes déontologiques. Pour cela, constituer une commission représentative de la diversité des acteur-rices, s'appuyer sur les chartes existantes et réaffirmer auprès des porteur-euse-s de projets les obligations légales en cours.

Cette charte ne constitue pas une fin en soi, mais un outil évolutif et un référentiel à même de faire évoluer les pratiques.

Rémunérations

01 > Nécessité d'un engagement de l'Etat et la Région à conditionner l'attribution de subventions aux projets rémunérant les artistes. Faire figurer dans chaque dossier de demande de subvention et compte-rendu financier, une ligne budgétaire dédiée.

02 > Sensibiliser les acteur-rices à la nécessité de chiffrer de façon distincte la rémunération artistique, le budget de production, les droits de représentation et de diffusion (1% diffuseur) ainsi que de faire apparaître les fonds propres et moyens de financement engagés par les artistes. Tous ces éléments doivent apparaître distinctement dans le montage budgétaire et les demandes de financement

03 > Sensibiliser à la nécessité de la contractualisation dès l'écriture du projet (exposition, acquisition, production, résidence,

édition ...), pour permettre à l'artiste et la structure d'accueil de s'accorder sur leurs attentes et besoins propres, leurs objectifs communs, les enjeux et finalités du projet, les ressources mises à disposition, le calendrier du projet, et la rémunération.

Contribuer à faire avancer des sujets et pratiques au niveau national

04 > Harmoniser les conditions de rémunération des artistes, en envisageant un barème de référence ou un mode de calcul équitable pour l'intégralité du travail réalisé, quel que soit la nature de la collaboration. Pour cela, s'appuyer sur les barèmes proposés par la FRAAP, le CNL, le réseau Astre,.... Intégrer cet outil de référence dans la charte de pratiques équitables. Envisager avec les acteur-rices les sources de financement alternatives, privées ou publiques, pouvant leur permettre d'atteindre budget suffisant pour couvrir les montants proposés par ces barèmes.

Renforcement des acteur-rices

01 > Exiger une meilleure prise en compte des arts visuels dans tous les dispositifs de subvention de l'Etat et du Conseil Régional (PACT, CICLIC, Aides aux manifestations, Numérique, Culture Patrimoine, Tourisme...) et création d'un fonds socle spécifique aux arts visuels dans tous ces dispositifs, dans l'optique notamment de permettre aux structures de rémunérer les artistes selon les barèmes préconisés.

02 > Faciliter l'accès à l'information quant aux dispositifs de subventions existants, développer l'opérationnalité de ces dispositifs en regard de la diversité des situations des acteur-rices et uniformiser les modalités de versements (exemple : baisse de l'apport personnel pour les aides à l'installation, permettre le cumul des dispositifs sur un même territoire lorsque le projet n'émerge pas sur le PACT, versement unique des montants votés, ...).

03 > Valoriser de façon systématique et prendre en charge les frais indirects dans les dispositifs de subventions - mise à disposition de temps de recherche, de temps salarié et de charges fixes. Valider un pourcentage de prise en charge, sur le modèle de l'Union Européenne (3 à 7%).

04 > Flécher une partie des budgets du Conseil Régional pour la professionnalisation des acteur-rices (sécurisation des parcours, plan régional d'investissement dans les compétences, ...). Communiquer massivement sur les droits à la formation, particulièrement des artistes-auteur-rices, et renforcer l'offre de formation en région leur étant destinée, notamment grâce à l'action de Métiers Culture.

05 > Financer les structures, les commissaires et indépendant-e-s, pour mener leur mission d'accompagnement, d'ingénierie, de médiation, voir de porteur-euse-s, dans le développement de projets d'artistes (exemple : intervention en milieu scolaire, résidence en entreprise, projet européen, incubation projet, ...)

06 > Reconnaître l'existence de formats et terminologies originaux de festivals, propres au champ des arts visuels (ex: Promenades, Rencontres, Biennales, Parcours, ...) et permettre à ces projets d'émerger aussi sur les financements fléchés «festivals».

Moyens de la création

01 > Encourager la création d'ateliers d'artistes auprès des préfectures, collectivités, bailleurs sociaux, dans les projets urbanistiques, les espaces vacants (temporaires ou pérennes) et sur les territoires (Coeur de Ville, zones urbaines prioritaires, Projet ANRU ...). Se doter d'une expertise juridique, mobiliser et construire des solutions à destination des élus, bailleurs et syndicats mixtes.

02 > Soutenir l'émergence artistique par des bourses ou des aides à la première exposition, la première édition, etc., à la fois orientée vers les artistes diplômés des écoles, mais également à destination de ceux disposant d'autres cursus.

03 > Concevoir un dispositif de résidences de production sur un format court, répondant à des besoins spécifiques et ponctuels.

04 > Encourager l'acquisition d'œuvres par les musées, fonds, collectivités, collections publiques et privées (particuliers et entreprises). Dans la charte de pratiques équitables, inscrire la nécessité de créer dans les processus d'acquisition des comités techniques constitués d'une pluralité d'expertises.

05 > Développer un système de caution / garantie auprès des banques

Partage de ressources

06 > Créer un label devenir.art qui serait attribué aux entreprises de proximité et aux collectivités apportant des ressources (matérielles, espaces vacants, machines outils, compétences,...) aux artistes et aux acteur-rices.

07 > Poursuivre l'action de sensibilisation engagée au sein du groupe de suivi "Partage de ressources", pour montrer l'intérêt de la mise en place d'une plateforme régionale dédiée à l'économie circulaire intégrant les acteur-rices de la création, sur le modèle de plateformes créées dans plusieurs régions, avec la nécessité de la doter d'un-e coordinateur-ice, entretenant les liens avec les structures proposant de la ressource.

08 > Proposer la mise en place d'une résidence de création en milieu non-artistique, à partir de ces ressources disponibles.

Développer les relations avec différents milieux socio-économiques

09 > Établir une proposition de dispositif régional de résidence spécifique visant à favoriser les résidences en milieux non artistiques.

10 > Constituer une communication sur les expériences d'accueil d'artistes en milieux non-artistiques réussies pour rendre visible les

projets.

11 > Organiser des temps d'information conviviaux dans les structures arts visuels, avec différents milieux socio-économiques sur plusieurs bassins d'activités (Bourges, Orléans, Tours, Chartres, Dreux, ...).

Développer la mobilité et les opportunités à l'international

12 > Développer les temps de rencontre et de retour d'expérience entre acteur.rice.s concernant les projets développés à l'international.

13 > Développer les invitations de professionnel-le-s étranger-ère-s sur le territoire régional. Connecter cela aux événements du réseau et aux événements arts visuels régionaux existants.

Visibilité

La visibilité du secteur doit passer par le renforcement ou la création d'outils collectifs, mais aussi d'outils individuels, reflétant la singularité de chaque acteur.rice. Dans le but de développer une visibilité créatrice d'opportunités, ces outils collectifs doivent permettre une mise en relation professionnelle sur le terrain, entre les acteur.rice.s, avec des acteur.rice.s extra-sectoriel-le-s, extra-régionaux-ales et internationaux-ales. Ces outils pourraient ainsi être corrélés aux fonctions d'information, de ressources et d'inter-connexions portées par le réseau, afin de produire une visibilité participant au développement des activités des acteur.rice.s.

01 > Le réseau doit se doter d'outils permettant de structurer et représenter le secteur, mais aussi d'être actif sur le terrain via un certains nombres d'actions (ex: Parcours Pros, navettes de l'art, ...):

> Création d'un outil de visibilité des artistes (DDA ou outil propre à la région). Construire une visibilité créatrice d'opportunités et générant des mises en relation plus qu'une visibilité basée sur l'exhaustivité.

> Redéploiement de l'outil de visibilité et d'information des structures (AAAR), avec notamment un développement de sa partie « ressources professionnelles ».

Le fonctionnement de ces deux outils doit s'appuyer sur une commission ou un comité de veille autonome à l'échelle du territoire, actif notamment dans le travail d'éditorialisation. Ces personnes ressources pourraient ainsi offrir un repérage sur l'ensemble du territoire et à travers différents secteurs offrant des opportunités de visibilité (comme le tourisme). Ce fonctionnement pourrait permettre de puiser dans des compétences déjà en place.

Il est nécessaire que la DRAC et le Conseil Régional abondent le financement à destination des acteur.rice.s :

02 > Augmenter les aides créativités numériques et AIA (Allocation d'installation d'atelier pour les travaux d'aménagement et l'acquisition de matériel) pour le développement des sites internet personnels et de l'équipement des artistes.

03 > Rendre accessible aux artistes individuels le « soutien aux institutions arts plastiques en investissement » de la Région.

04 > Orienter les subventions en faveur de l'investissement pour que les structures puissent se doter d'outils de diffusion, de mise en exposition et de communication adéquats.

05 > Communiquer sur les artistes de la région soutenu-e-s par les institutions en région, via les différents dispositifs d'aides de la Drac et du Conseil Régional.

Information / Ressources

Activer un nœud d'information

01 > Développer via devenir.art un réseau transversal et une capacité à la mise en relation intra et inter-sectorielle. Pour, par exemple, être un relais pour les entreprises en recherche de projets d'artistes, pour les communes en recherche d'accompagnement pour le montage d'un projet art visuel (mise en place procédure 1%, ouverture lieu de diffusion, développement résidence, ...).

02 > Renforcer la connaissance des relais existants (chambres consulaires, personnes ressources).

03 > Orienter les artistes vers les acteur.rice.s disposant d'une expertise en ingénierie de projet pour les accompagner dans la construction de projet, de partenariats, le montage de dossiers, permettant notamment de traduire un projet artistique en langage et impacts socio-économiques.

04 > Favoriser la prospection internationale pour les acteur.rice.s régionaux-ales en développant les possibilités de conseil en ingénierie de projets internationaux par les structures spécialisées, les acteur.rice.s de la région qui ont les compétences et moyens pour cette mission, engager les partenaires financiers à assumer leurs missions de conseil, orientation et soutien.

> Développer l'information sur les dispositifs (point d'information, kits d'informations numériques et physiques).

> Développer la formation professionnelle (en s'appuyant sur des organismes de formation professionnelle).

> Développer l'accompagnement individuel.

Cet accompagnement à l'ingénierie de projets internationaux passe par le développement de missions ressources au sein des structures disposant d'une expertise, pouvant devenir des partenaires des projets ou même des porteurs de leur mise en œuvre. Par exemple, permettre une mise en relation entre les artistes et des chargé-e-s de production, lorsque les artistes ne se sentent pas en capacité de prendre en charge le rôle de porteur de projet. Des chargé-e-s de production pourraient ainsi être rémunérés pour assumer ce rôle via un pourcentage dans

05 > Repérer les opportunités pour les artistes de collaboration de recherche.

06 > Référencer les structures d'accueil et porteur-euse-s de projets d'intervention d'artistes.

07 > Développer la connaissance des lieux possibles de production, quel que soit la nature de la structure, par un recensement des ressources en région.

Ressources juridiques

08 > Produire, partager et mutualiser de la ressource, orienter, informer et promouvoir.

09 > Diffuser des modèles de contrats types (exposition, édition, production, résidences, conférences, médiation, intervention auprès d'un public, prêt à usage, ...), mais également de constats d'état, de fiche de transport, de feuille de route...

10 > Développer l'information sur différents modèles juridiques de collaboration pour protéger les apports des artistes dans l'exploitation des projets auxquels ils ont contribué.

11 > Développer l'information sur l'aide à la construction de SCI ou des ressources sur les crédits fonciers disponibles.

Outils méthodologiques

12 > Encourager le développement de formations à destination des élu-e-s locaux-ales autour de la commande artistique, du 1%, de l'accompagnement d'artistes en résidence, du montage de lieu d'art ou de résidence,...

13 > Réaliser un vade-mecum permettant d'appréhender ce que nécessite le montage et le pilotage de projet d'intervention d'artistes.

14 > Assurer une veille sur les dispositifs de financement et d'ingénierie.

15 > Renforcer la connaissance du dispositif « artiste associé » dans le cadre de laboratoires ou d'entreprises comme moyen de collaboration durable.

16 > Organiser des journées de rencontres entre (potentiel-le-s) porteur-euse-s de projet, structures arts visuels (dont les écoles) et artistes.

Commande

01 > Évaluer la répartition de l'enveloppe budgétaire du Conseil Régional dédiée à la commande publique d'œuvres.

02 > Sensibiliser les acteurs régionaux à l'obligation de mettre en place des 1%, ainsi que leur formulation et communication des appels à candidatures pour les rendre plus accessibles et attractifs aux artistes.

03 > Mettre en place un appel à projet pour les commandes publiques inférieures au seuil de 30 000€.

04 > Mettre en place un comité d'évaluation et de prospective à l'échelle régionale dédié à la question de la commande publique d'œuvres dans le cadre de la CPCC.

05 > Appuyer, apporter une expertise et accompagner les collectivités et entreprises pour favoriser les commandes artistiques, en collaboration avec les CAUE, l'AMF, le POLAU, l'Observatoire de la Biodiversité, la Mission Val de Loire - Label UNESCO...

Coopération entre les acteur·rice·s

01 > Travailler au sein du réseau en se basant sur un principe double : des commissions transversales et des groupes de pairs.

02 > Construire une parole collective, assurer une présence du réseau et une défense du secteur dans différentes instances et différents secteurs.

03 > Développer des moments de rencontre formels et informels entre acteurs du secteur.

04 > Organiser des actions ouvertes au-delà des



Le projet pour la structuration de la coopération entre les acteur·rice·s au sein de devenir.art est développé dans le Livret 2 - Consolidation du réseau

Des groupes de suivi aux commissions transversales

d.a

à propos

agenda

commissions transversales

présentation

comité de veille autonome documents d'artistes centre-val de loire

commission transversale commande artistique

commission transversale déontologie et rémunérations

commission transversale inclusion et conditions de travail

commission transversale lieux de création

commission transversale outils de visibilité & ressources du réseau / aaar

commission transversale partage de ressources

commission transversale présence d'artistes en milieu non-artistique

Commission Coopération, ressources et visibilité

**S' appuyer sur
l'expérience d' AAAR >
pour définir les contours
du site internet
devenir.art**

La commission a eu pour mission d'accompagner le redéploiement des outils de coopération, ressources et visibilité à travers le transfert de portage d'AAAR.

Les membres du groupe se sont notamment engagés sur :

- refonte de l'identité visuelle de devenir-art
- refonte du site internet : page accueil, organisation des ressources pros, éditorialisation de la rubrique *Revue* (Chroniques et Portraits), création d'un espace *Mobilisations*, place sur le site du *Sodavi* et des *commissions transversales* à la base projet associatif, ...
- développement de projet coopératifs et fédérateurs : Chroniques, navettes de l'art, ...

> Création d'un agenda papier

- 1^{er} numéro rassemblant 4 mois d'expositions chez nos membres
- 16 000 exemplaires distribuées dans 350 points de dépôts

> Poursuite des navettes de l'art

- 3 éditions
- 46 participant·es

Suite au dévoilement des nouveaux outils de coopération, ressources et visibilité en décembre 2022, la commission poursuit sa réflexion et son accompagnement des dispositifs liés : **voyages de presse communs, etc ...**

Refonte du site internet

Outil de coopération, ressource et visibilité des membres

> Redéploiement via une AMO et un appel d'offre du site internet AAAR

- Large place pour le grand public / Prépondérance agenda et revue sur page accueil
- Autonomie et implication des membres via un compte backoffice ergonomique pour chacun·e
- Identification entre professionnel·les via l'*annuaire structures* et *professionnel·les*
- Diffusion via un système de classement repensé des ressources et opportunités
- Refonte de la Revue présentant un uniquement un contenu éditorialisé produit par devenir·art : les *Chroniques* et les *Portraits*
- Activation d'une nouvelle stratégie de communication liée, sur les outils de com web



Novembre 2022 : Agenda arts visuels #1

6 mai 2023: navette de l'art #8 – Département de l'Indre – Visite de l'exposition en cours à la galerie Marcel Duchamp de l'école des Beaux Arts de Châteauroux.



Chantiers 2023

Outil de coopération, ressource et visibilité des membres

> Site internet du réseau

- Renforcer l'identification et la prise en main par le grand public / Définition relations aux publics
- Encourager les coopérations entre les membres pour déployer des initiatives communes
- Faire du réseau un acteur incontournable en région sur le plan des ressources et de l'expertise
- Poursuivre et dynamiser le travail amorcé dans la Rubrique Revue : Chroniques et Portraits
- Déployer une stratégie de communication adaptée et efficace
- Premier bilan de l'action en fin d'année

> Déploiement de l'agenda papier

- 3 numéros par an rassemblant 4 mois d'expositions chez nos membres
- Premier bilan de l'action en fin d'année

> Poursuite des navettes de l'art

- Augmentation du dispositif avec une 4^e édition annuelle

Moyens humains et matériels

Moyens humains

- > Carmen Blin, coordinatrice. *Pas de changement.*
- > Hélène Ramolet, chargée de communication et de documentation.
- > Ninon Barat, chargée de coopération et visibilité. *Embauchée le 18 novembre 2022.*

Moyens matériel

Depuis le 20 mai 2022, **devenir•art** bénéficie d'un **local bureau** conventionné avec la Ville de Tours, au 10 Place Choiseul.

Adhérent·es

En décembre 2023, devenir-art
compte 120 adhérent·es :

> 86 personnes physiques

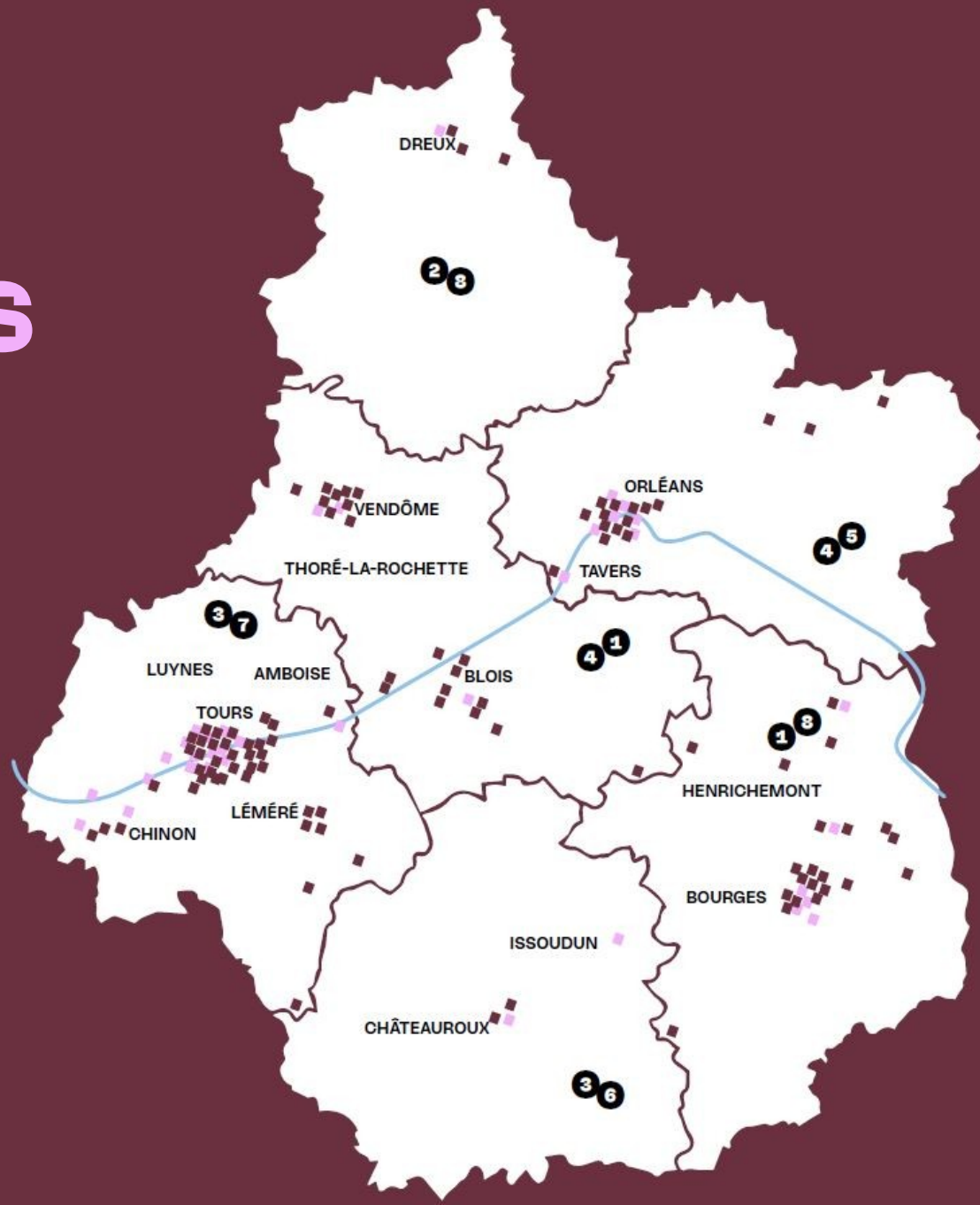
* dont 75 artistes

> 34 personnes morales

dont

> 67 membres actifs

> 53 membres associés





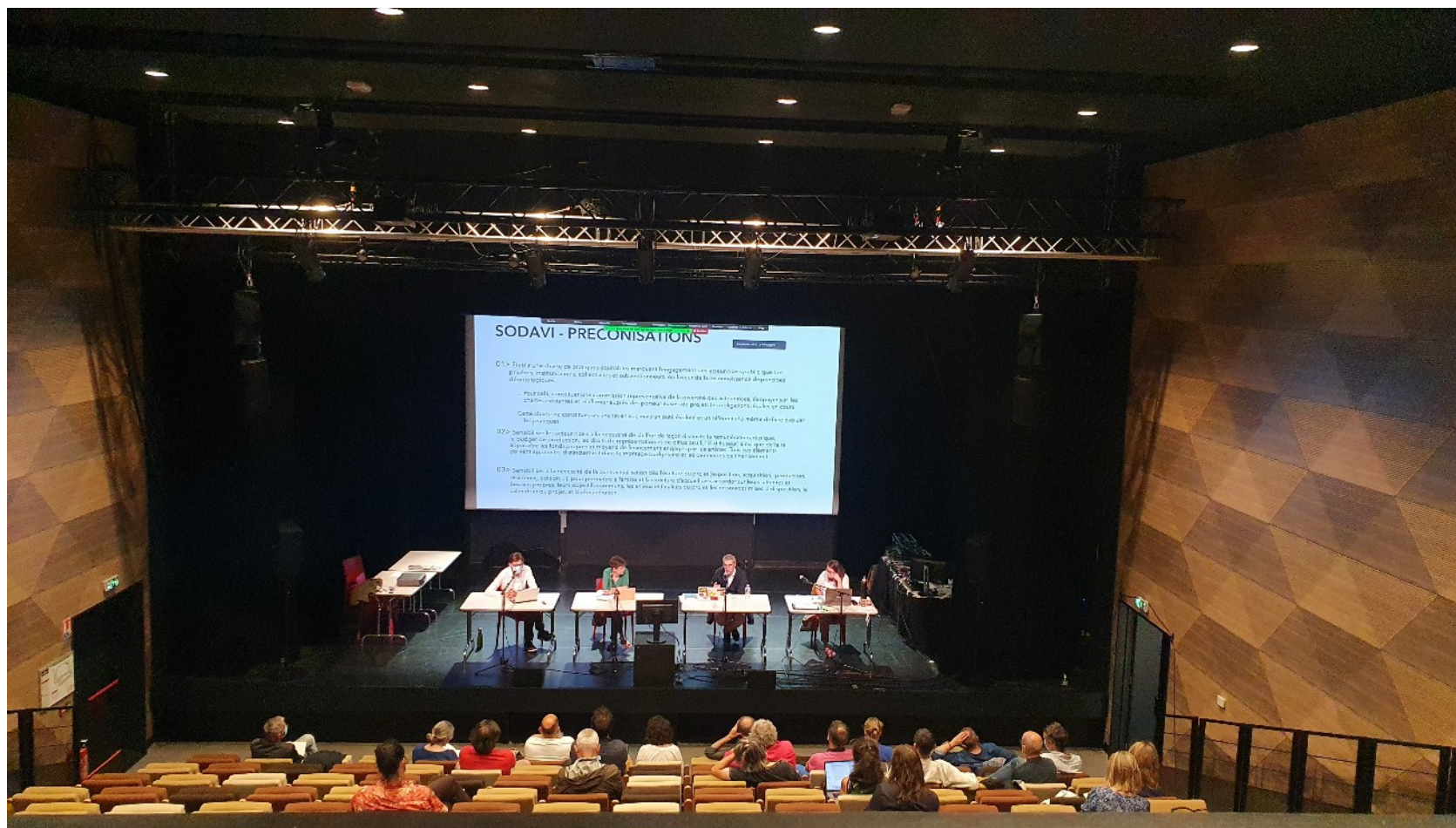
21 octobre 2022 : visite-rencontre au Bureau des Surfaces Habitables (SHAB) à Vierzon, et à l'Ecopôle Alimentaire La Chaponnière de Saint-Hilaire-de-Court (18).



24 janvier 2022: Rencontre devenir-lieu d'accueil d'artistes, avec l'artiste Cyrille Courte, l'astrophysicien Philippe Zarka et Benjamin Cadon de La Labomedia à la Station de Radioastronomie de Nançay (18).



28 avril 2022 : Rencontres régionales des arts visuels · Issoudun
Atelier *Nos conditions* animé par l'artiste V. Jourdain.



Juillet 2021 : Assemblée générale ordinaire du réseau · Vendôme
Adoption de la charte et du référentiel



9 et 10 juin 2022 : Parcours Pro #5 dans le Loiret



2 juillet 2022 : navette de l'art #5 & TaxiTram

Merci de votre participation !

Prochain Point Info

**Atelier Contractualisation
avec Maze**

29 juin à Saint-Pierre-des-Corps